**[80:B:3]**

 **Ordonnance de la Cour d'appel : variante**

 [*no du dossier de la cour*]

 COUR D'APPEL DE L'ONTARIO

MONSIEUR LE [*ou* MADAME LA]

JUGE EN CHEF DE L'ONTARIO

MONSIEUR LE [*ou* MADAME LA] Le [*jour*] [*date*]

JUGE [*nom*]

MONSIEUR LE [ou MADAME LA]

JUGE [*nom*]

[*ou la mention appropriée*]

 [*intitulé de l'instance*]

[*sceau de la cour*]

 ORDONNANCE

 LE PRÉSENT APPEL, qui a été interjeté par [*nom*], la cliente, en vue d'obtenir l'annulation de l'ordonnance en date du [*date*] de M. le juge [*ou* Mme la juge] [*nom*], a été entendu aujourd'hui, à/au [*lieu*].

 APRÈS AVOIR LU l'ordonnance en date du [*date*] de M. le juge [*ou* Mme la juge] [*nom*] ainsi que les motifs qui l'accompagnent, après avoir lu la preuve recueillie par le liquidateur [*nom*], le rapport du liquidateur daté du [*date*] ainsi que les motifs qui l'accompagnent, et après avoir entendu les plaidoiries du procureur de [*nom*], la cliente, et des procureurs de Mes [*nom du cabinet*], les procureurs,

1. LE TRIBUNAL ACCUEILLE le présent appel.

2. LE TRIBUNAL ANNULE l'ordonnance en date du [*date*] de M. le juge [*ou* Mme la juge] [*nom*] ET IL LUI SUBSTITUE l'ordonnance suivante :

 «1. LE TRIBUNAL ORDONNE que le présent dossier soit renvoyé devant un liquidateur différent pour y faire l'objet d'une nouvelle liquidation.»

3. LE TRIBUNAL ORDONNE que les procureurs payent les dépens du présent appel à leur cliente et IL ORDONNE que la décision sur l'adjudication des dépens de la première liquidation, des dépens de l'appel devant M. le juge [*ou*  Mme la juge] [*nom*], et des dépens de la nouvelle liquidation soit laissée à l'appréciation du liquidateur qui procédera à la nouvelle liquidation.

 le greffier,

 Cour d'appel